



## **Carrière des cadres administratifs au MTE/MCT/MER :** **l'UPCASSE et la CFDT ont rappelé leurs revendications et leurs propositions à la DRH**

A la suite du [courrier adressé le 24/01/2022](#), la DRH a organisé une réunion de travail le 24/03/2022 sur les sujets évoqués par nos organisations :

- accès au tour extérieur d'administrateur de l'État
- promotions aux grades d'attaché hors classe et accès à l'emploi de Conseiller (CAEDAD)
- situation indemnitaire

### **1/ Accès au tour extérieur (TE) d'administrateur de l'État**

L'École nationale d'administration (ENA) a été supprimée le 31 décembre 2021. Elle a été remplacée par l'Institut national du service public (INSP) le 1er janvier 2022, qui est chargé d'assurer la sélection et la formation des hauts fonctionnaires de l'État, rassemblés dans le nouveau corps unique des administrateurs de l'État ( qui s'est substitué à celui des administrateurs civils).

L'accès à ce corps peut se faire directement par le « tour extérieur » qui est une sélection assez rigoureuse sur dossiers.

La CFDT a pointé une baisse continue du nombre de candidatures retenues émanant de notre pôle ministériel et tout particulièrement au titre du TE AC 2021 (1 lauréat pour 32 promus).

La DRH rappelle que les chargés de corps apportent un appui aux agents pour leur déroulement de carrière, tout comme le fait le CMVRH en termes de formation.

Pour l'administration, le déroulement de carrière au sein du pôle ministériel est jugé satisfaisant.

Cela étant, le constat fait sur les résultats du TE AC 2021 est partagé par la DRH.

Mais les résultats ne sont pas nécessairement homogènes d'une année sur l'autre. Elle juge donc difficile de tirer des leçons sur le sujet.

### **Comment accompagner les candidats au TE ?**

Il y a une dimension individuelle très forte. Il y a un oral en plus de l'écrit.

La DRH a mis en place un double accompagnement :

- dispositif de mentorat (des administrateurs de l'État qui accompagnent les candidats le plus en amont possible pour préparer le dossier).

Il y a donc des réunions régulières des « mentors » et des réunions entre « les mentors et les mentorés ». Le mentorat a été plus collectif en 2021 (3 ou 4 mentors différents pour avoir des regards différents sur les dossiers présentés).

- recours à un cabinet extérieur (depuis plusieurs années déjà) : il propose des journées d'accompagnement pour préparer le dossier et pour préparer aux grands sujets d'actualité et aux oraux.

Les exercices ne sont pas une science exacte. Selon le parcours de chaque personne, l'accompagnement est individualisé et le plus modulable possible. Ce n'est pas le cas dans d'autres ministères.

Un candidat doit aussi se préparer individuellement. C'est donc un ensemble de facteurs qui peuvent expliquer les réussites ou les moindres réussites.

La DRH juge le dispositif pertinent et il sera maintenu dans le cadre du nouveau corps de remplacement.

**L'UPCASSE et la CFDT ont rappelé la nécessité de donner plus d'informations sur le dispositif de mentorat auprès de tous les agents et pour tous les services : DAC, SD, établissements publics...**

## **2/ Tableaux d'avancement 2022 au grade d'Attaché Hors Classe (AHC) et à l'emploi**

**fonctionnel de CAEDAD** : application des notes de gestion ministérielle du 10 avril 2019 et du 24 juillet 2018 (notre courrier du 17 février 2022).

Il existe un déficit structurel des promotions à AAHCE depuis le Tableau d'Avancement de 2016 organisé et assumé par la DRH elle-même. Le taux réglementaire de 10 % des promus au grade d'AAHCE n'a jamais été atteint : la DRH considère que si le taux réglementaire avait été atteint, les seules promotions possibles seraient liées aux flux sortants (promotion d'un APAE au grade d'AAHCE en cas de cessation d'activité d'un AAHCE). La DRH a érigé le déficit de promotions en règle de gestion: ce n'est pas acceptable !

Le TA 2022 comporte 42 promus (46 promotions possibles) dont 18 CAEDAD (mais 11 CAEDAD ne seront plus détachés dans l'emploi fin 2022).

La DRH est d'accord sur le principe du non-cumul du grade et de l'emploi qui a été déjà rappelé dans la note de gestion (sauf pour les agents qui sont en fin de détachement).

La DRH précise au jour de la réunion qu'il y a 146 CAEDAD dont 26 sont AAHCE pour un total budgétaire de 156 emplois.

Elle estime que les règles de gestion de 2019 sont claires et qu'il faut poursuivre un effort de pédagogie auprès des chefs de service.

### **L'UPCASSE et la CFDT rappellent plusieurs points :**

- **Augmenter le contingent budgétaire d'emplois de CAEDAD** afin de corriger les écarts défavorables avec nos camarades de la filière technique ( ICTPE). Un certain nombre d'attachés principaux occupent des postes exposés, suite à des mobilités et ne peuvent être détachés CAEDAD, faute d'emplois en nombre suffisant disponible dans les Zones de Gouvernance des Effectifs (ZGE) ;

- **Etudier la fusion des emplois fonctionnels de CAEDAD et d'ICTPE**, en cohérence dans le cadre de la fongibilité des postes (les EF sont communs entre A administratifs et A techniques au MAA et au MINEFI : ce sont les chefs de mission) ;

- **Assurer en amont une coordination entre le pilotage de la mise à jour des postes éligibles à l'emploi fonctionnel assurée par les ZGE** (DAC, DREAL et EP les plus importants) et les propositions de promotion harmonisées pour le 3ème grade d'AHC afin d'éviter des « doubles circuits » qu'utilisent certains chefs de service pour assurer des promotions de leurs collaborateurs. Cette absence de coordination conduit justement à des doubles fléchages inutiles et parfois à des gaspillages de la ressource « rare » des emplois fonctionnels. En effet, des agents se retrouvent promus AHC ... mais sur un poste éligible à l'emploi de CAEDAD !

Il faut faire cesser une certaine confusion dans l'application des règles en raison de circuits de décisions insuffisamment coordonnés ;

- **Accroître le nombre de dossiers proposés au titre d'AHC** et d'aller au maxi des possibilités de promotion offertes, ce qui n'est toujours pas le cas au MTE.

Il est nécessaire de fluidifier l'accès au grade d'AAHCE et à l'emploi de CAEDAD. Cela passe notamment par la perte de l'emploi fonctionnel dans un délai le plus court possible, dès lors qu'un CAEDAD est promu au grade d'AAHCE.

Il est nécessaire de redonner aux attachés principaux des perspectives d'évolution de carrière au sein du pôle ministériel et au-delà dans la fonction publique.

**La DRH a pris note des propositions** et s'engage à nous faire un retour sur plusieurs d'entre elles.

### **3/ Convergence ou divergence indemnitaire ?**

L'UPCASSE et la CFDT ont salué les décisions du MTE déclinant les enveloppes budgétaires dégagées par le Ministère de la FP, au titre de la « convergence » des corps administratifs entre ministères.

Nous avons toutefois rappelé qu'il était nécessaire de connaître les références chiffrées qui donnent le sens de cette convergence.

Nous avons déjà consacré des articles sur notre site à ce sujet et les agents concernés ont dû recevoir des rappels d'IFSE dans le cadre des révisions des socles sur la paye de mars ou d'avril.

Toutefois, **il existe toujours des différences considérables entre les filières administrative et technique pour des fonctions identiques**. Les écarts augmentent au fur et à mesure que l'on monte dans la hiérarchie. Qu'est ce qui les justifie ?

Pour l'UPCASSE et la CFDT, **la DRH doit rapidement engager un plan pluriannuel des réductions des écarts de rémunération afin de corriger des iniquités très importantes qui touchent surtout nos collègues cadres administratives féminins**, alors même que les protocoles relatifs à la lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité femmes/ hommes sont censés décliner des actions RH concrètes dans cet objectif ... il faut dépasser les intentions et donner de la cohérence dans les actes !  
L'UPCASSE et la CFDT rappellent leur demande d'instauration d'une seule grille de cotations des fonctions entre administratifs et techniques.

La DRH en est consciente et assure y travailler...

Retrouvez toute l'actualité des cadres administratifs du MTE/MCT/MER sur notre site :

<http://extranet.upcasse.syndicat.min-e2.fr/spip.php?page=sommaire>

et vous pouvez vous abonner à nos publications :

<http://extranet.upcasse.syndicat.min-e2.fr/spip.php?page=abonnement-site>